



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE CYCLOTOURISME DE LA SARTHE

RÉUNION DES CLUBS DU VENDREDI 27 JANVIER 2012

Présents : Gérard Lesourd, Monique Frèrejacques, Denis Goupil, Bernard Sergent, Jean-Claude Leroux, Bernard Migot, Michel Bellot, Brigitte Chevet, J. Rouault.

Absent excusé : Florent Touchard

Membres des commissions présents : Alain Paimparé, Sébastien Dubois,

Présence de 31 clubs sur 36 inscrits. A noter la non réaffiliation du club de La Suze.

Ordre du jour

Cette réunion a pour but de remettre les calendriers du CoDep et de la ligue, les bombes de peinture, et de faire un tour d'horizon sur l'actualité cyclotouristique.

1. Présentation de la nouvelle Maison des Sports

Le CoDep cyclotourisme est le premier utilisateur de cette structure toute neuve, gérée par le Conseil Général de la Sarthe. Cinq salles de réunion sont à disposition des CoDep, dont la plus grande où nous réunissons ce soir, d'une capacité de 70 personnes. Le CoDep cyclo partage un bureau avec le Hockey sur gazon au 2^{ème} étage. Une cafétéria est à disposition de tous.

Nous disposons également d'un local d'archives et d'un box individuel pour entreposer le matériel.

La nouvelle adresse du CoDep est : **29 Boulevard Saint Michel 72000 LE MANS**

2. Calendrier 2012

Denis Goupil commente brièvement le contenu du calendrier 2012 et rappelle quelques règles de saisie sur OIN (où irons-nous). Un grand remerciement aux annonceurs, qui grâce à leur contribution, minimise le coût d'impression. Pour notre environnement et éviter le gaspillage, le nombre de calendriers édités est réduit. Une réflexion sera à engager dans le futur pour conserver cette formule papier ou prévoir un regroupement avec la ligue.

Le nouveau règlement du Rayon Sarthois est également évoqué par Denis, qui précise que dans l'avenir le rayon de septembre se déroulera le 3^{ème} week-end.

3. Toutes A Paris

Monique Frèrejacques fait le point sur l'état d'avancement du grand rassemblement des féminines qui aura lieu à Paris le 16 septembre 2012. A ce jour 81 participantes sarthoises sont engagées. Les hôtels et restaurants sont réservés, il n'est donc plus possible de s'inscrire pour le voyage itinérant, sauf à se prendre en charge personnellement.

Une nouvelle réunion des participantes est programmée le 5 mars à la Maison des Sports, pour affiner la préparation.

4. L'Etoile Sarthoise

Monique présente la randonnée du 14 juillet 2012, qui servira à subventionner la manifestation de Toutes A Paris. Celle-ci est ouverte à tous, et sera organisée en étoile à partir des communes de Bonnétable, Sillé le Guillaume, Malicorne et Bessé sur Braye. Tous les participants convergeront de ces communes vers Le Mans, le vélodrome, ou inversement.

Une forte participation est attendue.

5. Le challenge féminin

Le challenge féminin est reconduit pour 2012, suivant le même règlement que les années précédentes.

6. La formation

Michel Bellot commente le calendrier 2012 et rappelle qu'il est important de former plusieurs adhérents par club.

La formation PSC1 va devenir indispensable pour organiser les randonnées,

Le CoDep prend en charges la totalité des frais de formation, en dehors des déplacements.

7 Tourisme

Michel Bellot fait un rapide compte rendu du travail réalisé avec le Conseil Général et le Comité du Tourisme pour la validation des parcours au PDIPR.

Tous les éléments des circuits se trouvent sur le site de véloenfrance. Attention il est fortement conseillé d'utiliser le navigateur Web « Mozilla Firefox » distribué par la « Mozilla Foundation » pour consulter ce site.

Il en est de même pour l'utilisation de Gilda.

8 Site du CoDep

Denis goupil refait une présentation succincte de site du CoDep et demande aux clubs de transmettre régulièrement le compte rendu de leur randonnée suivant un état à compléter.

L'exploitation du nouveau site GILDA de la fédération est commentée, tout en rappelant que celui-ci doit être mis à jour régulièrement par les clubs. La base de donnée étant utilisée pour différentes applications, dont le fichier d'adresses mails.

9 Activité des jeunes

Sébastien Dubois annonce le programme de l'année 2012, destiné aux jeunes, dont les critériums route et vtt, ainsi que la semaine jeunes, le trait d'union et une concentration dans la forêt de Bercé, au mois d'octobre. Il précise également que ces activités sont accessibles à tous les jeunes de 8 à 18 ans.

10 Le VTT

Joël Rouault confirme le remboursement de la 1^{ère} licence, à condition de participer à 5 randonnées FFCT dans l'année. La question soulevée par les clubs en limite de la Sarthe, sur la participation dans un département voisin, sera étudiée en réunion de bureau.

Le règlement de la Trans'Sarthe fait l'objet de discussions, notamment sur l'utilisation des plaques de cadre achetées par le CoDep. Il est convenu que l'année 2012 servira de test pour les clubs volontaires, et que les règles pourront évoluer en 2013. A chacun des clubs concernés de trouver les idées pour récupérer ces plaques après une randonnée, le CoDep sera souple pour l'année en cours

11 Concours photo

Bernard Migot commente les règlements des concours photos, du CoDep, de la Ligue, et de la Fédération. Il encourage tous les clubs à faire participer un grand nombre de licenciés.

12 Les Challenges

Gérard Lesourd demande que les clubs envoient la feuille de challenge, complétée de la participation, dans la foulée des randonnées. Le challenge est crédible que si tous les clubs répondent. Rappel des trois challenges :- **clubs – vtt –Trans’Sarthe**

13 Les Maillons de la FFCT

Gérard Lesourd commente ce nouveau label de la FFCT. Chaque club est libre de participer et n’a que pour but l’amélioration de la gestion et le souhait d’élargir les activités liées au cyclotourisme. Le CoDep apporte son soutien aux clubs et participe à l’élaboration des projets.

Ce label permet une reconnaissance appréciée des collectivités et des instances fédérales.

14 Matériel

Jean Claude Leroux refait le point du matériel mis à disposition des clubs, dont banderoles, Trousses à pharmacie, tandems, plaques de cadre Trans’Sarthe.

15 Questions diverses

Quatre questions écrites à l’ordre du jour :

Q - Les plaques de cadre vtt Trans’Sarthe sont elles obligatoires.

R – Fortement conseillé pour mettre en avant et faire reconnaître la qualité d’organisation des randonnées Trans’Sarthe. La plaque de cadre est une image qui reste en mémoire des pratiquants.

Q- Licences des couples non mariés.

R – Licence famille si l’adresse est commune

Q- Clubs de l’agglomération mancelle accueillant des vététistes tout au long de l’année.

R – Apparemment pas de clubs dans cette configuration, il en existe seulement l’hiver.

Q – Certificat de non contre indication à la pratique du cyclotourisme.

R – Le capital versé par les assurances est fonction de la date.

7500€si il est établi 4 mois avant la prise de licence ou 1 mois après.

15000€si il est accompagné d’un test à l’effort, sans contre indication, 2 ans avant la délivrance de la licence.

La réunion se termine à 22 h 30 par la galette offerte par le Comité.

Gérard LESOURD